



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5888
12 août 1964

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
RUSSE

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 12 AOUT 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE L'UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir faire publier comme documents officiels du Conseil de sécurité la déclaration ci-jointe du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, en date du 6 août 1964, ainsi qu'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Viet-Nam, en date du 8 août 1964.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent par intérim
de l'URSS auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) P. MOROZOV

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUSLIQUE DEMOCRATIQUE DU VIET-NAM
en date du 6 août 1964

Le 5 août 1964, de nombreux avions à réaction, ayant décollé de bâtiments de la septième escadre américaine stationnée dans le Pacifique, ont pilonné et bombardé plusieurs endroits dans la région de Vinh Ben Thuy, à l'embouchure du Gianh et à proximité de Hong Gai, causant des pertes à la population.

Ce qui est extrêmement grave, c'est que c'est le Président des Etats-Unis, Lyndon Johnson, qui a directement ordonné à l'aviation militaire des Etats-Unis de lancer cette attaque. Comme chacun le sait, les impérialistes américains piétinent et sont en train de perdre la guerre agressive qu'ils ont déclenchée dans le Viet-Nam du Sud. Pour sortir de l'impasse, ils ont, d'une part, essayé d'intensifier la guerre agressive au Viet-Nam du Sud et, d'autre part, multiplié fiévreusement leurs actes de provocation et de sabotage contre la République démocratique du Viet-Nam, menaçant d'étendre la guerre au Viet-Nam du Nord, et, en même temps, ils ont activé leur intervention au Laos et menacé l'indépendance et la neutralité du Cambodge.

Pendant ces derniers jours, les agresseurs américains ont utilisé des avions décollant de pistes situées en Thaïlande et au Laos pour bombarder et pilonner à deux reprises Nam Can et Noong Dé, deux parties du territoire de la République démocratique du Viet-Nam situées dans la région du Viet-Nam-Laos. Par ailleurs, les agresseurs américains ont envoyé des navires de guerre à plusieurs reprises dans les eaux territoriales de la République démocratique du Viet-Nam pour bombarder les îles de Hong Ngu et Hon Mé, ainsi que plusieurs autres endroits de la côte du Viet-Nam du Nord.

L'utilisation d'avions aux fins de pilonnages et de bombardements le 5 août 1964 est, de toute évidence, un acte de guerre prémédité qui s'inscrit dans le plan du Gouvernement des Etats-Unis, consistant à accroître les provocations et les actes de sabotage contre la République démocratique du Viet-Nam.

Pour masquer leurs noirs desseins, les Etats-Unis ont faussement allégué que deux destroyers américains avaient été attaqués pour la deuxième fois dans le golfe du Tonkin. Mais ce subterfuge insidieux ne saurait tromper personne. L'attaque aérienne lancée contre le territoire de la République démocratique du

Viet-Nam, le 5 août 1964, révèle plus clairement encore l'intention, déclarée à de nombreuses reprises par le Gouvernement des Etats-Unis, d'envahir le Viet-Nam du Nord et d'y porter la guerre.

Il s'agit là, de la part du Gouvernement des Etats-Unis, d'un acte de guerre extrêmement grave contre la République démocratique du Viet-Nam, d'une violation absolument flagrante du droit international et des accords de Genève sur l'Indochine de 1954, qui augmente le danger d'une extension de la guerre en Indochine et dans le Sud-Est asiatique.

Le Gouvernement des Etats-Unis n'a tenu aucun compte de l'opposition du peuple américain et des peuples pacifiques du monde à sa politique d'agression et de provocation à la guerre en Indochine.

Plus se manifeste l'agressivité inconsidérée des impérialistes américains, plus se resserre l'amitié des populations dans toutes les parties du Viet-Nam et plus se renforce leur détermination de leur infliger une défaite. Les peuples du Laos, du Cambodge et de tout le Sud-Est asiatique ont vu de plus près le cruel visage des impérialistes américains, ils les haïssent plus profondément que jamais et luttent contre eux plus résolument encore.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam dénonce énergiquement à l'opinion publique mondiale les actes de guerre susmentionnés du Gouvernement des Etats-Unis et somme celui-ci de cesser immédiatement toutes ses actes de provocation et de sabotage contre la République démocratique du Viet-Nam, de mettre fin à sa guerre d'agression au Viet-Nam du Sud et d'appliquer comme il se doit les accords de Genève sur le Viet-Nam de 1954.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam est profondément épris de paix et a toujours respecté et appliqué scrupuleusement les accords de Genève sur le Viet-Nam de 1954. Mais il n'entend certainement pas permettre aux impérialistes américains et à leurs laquais d'empiéter sur sa souveraineté et son territoire ou de saboter le travail pacifique du peuple nord-vietnamien. Tout acte de provocation et de sabotage dirigé contre la République démocratique du Viet-Nam échouera certainement devant la force du peuple vietnamien tout entier. Le Gouvernement des Etats-Unis et ses séides doivent assumer l'entière responsabilité des graves conséquences des actes belliqueux qu'ils commettent dans la région.

Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam engage instamment les pays qui ont pris part à la Conférence de Genève sur l'Indochine en 1954, les pays socialistes et les pays pacifiques du monde à exprimer leur préoccupation particulière devant la situation extrêmement grave que les impérialistes américains ont créée au Viet-Nam et en Indochine, et à prendre des mesures appropriées pour arrêter les auteurs de guerre américains, de manière à protéger la paix en Indochine et dans le Sud-Est asiatique et à contribuer ainsi à la sauvegarde de la paix mondiale.

DECLARATION FAITE LE 8 AOUT 1964 PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU VIET-NAM CONCERNANT L'INTENTION DU CONSEIL
DE SECURITE D'EXAMINER, A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS, LES
EVENEMENTS QUI SE SONT RECEMMENT PRODUITS LE LONG DE LA COTE DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU VIET-NAM

Comme chacun le sait, le Gouvernement des Etats-Unis a systématiquement et très gravement violé les accords conclus à Genève en 1954. Les Etats-Unis ont déclenché la guerre d'agression au Viet-Nam du Sud; ils ont fébrilement organisé des actes d'agression et de sabotage contre la République démocratique du Viet-Nam, cependant qu'ils intensifiaient l'intervention armée au Laos et menaçaient l'indépendance et la neutralité du Cambodge. Récemment, dans le dessein de compenser les échecs essayés par les Etats-Unis et de tirer ce pays de l'impasse où l'a conduit sa guerre d'agression au Viet-Nam du Sud, de nombreux hommes politiques américains ont ouvertement déclaré que la guerre devait être étendue au Viet-Nam du Nord.

Ce qui est particulièrement grave, c'est que, le 5 août 1964, d'ordre du Président des Etats-Unis, Lyndon Johnson, un grand nombre d'avions à réaction décollant de bâtiments de la septième escadre américaine dans le Pacifique ont à maintes reprises pilonné et bombardé de nombreuses localités du Viet-Nam du Nord, notamment Vinh, Ben Thuy, l'embouchure du Gianh et les environs de la capitale provinciale d'Hong Gai, causant des pertes à la population.

De toute évidence, les pilonnages et bombardements aériens du 5 août 1964 constituent un acte de guerre prémédité et s'inscrivent dans le cadre du plan du Gouvernement des Etats-Unis en vue d'intensifier les provocations et le sabotage contre la République démocratique du Viet-Nam. Dans sa déclaration du 6 août 1964, le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam s'est exprimé en ces termes :

"Pour camoufler ses noirs desseins, le Gouvernement des Etats-Unis a fabriqué de toutes pièces l'histoire des deux destroyers américains qui auraient été attaqués pour la deuxième fois dans le golfe du Tonkin. Mais cette ruse ne peut tromper personne. L'attaque aérienne lancée contre le territoire de la République démocratique du Viet-Nam le 5 août 1964 est une preuve encore plus flagrante de l'intention qu'ont les Etats-Unis d'envahir le Viet-Nam du Nord et d'étendre la guerre à ce pays, comme leur gouvernement l'a maintes fois déclaré.

/...

"En agissant de cette manière, le Gouvernement des Etats-Unis commet un acte de guerre d'une extrême gravité contre la République démocratique du Viet-Nam, viole de la façon la plus brutale le droit international et les accords relatifs à l'Indochine, conclus à Genève en 1954, et accroît le risque de voir la guerre s'étendre à l'Indochine et au Sud-Est asiatique."

La déclaration de la République démocratique du Viet-Nam a été approuvée et fortement appuyée par les gouvernements de nombreux pays et par les milieux progressistes de l'opinion publique mondiale.

L'acte de guerre du Gouvernement des Etats-Unis a été condamné par le peuple du Viet-Nam du Nord et des autres pays socialistes, ainsi que par tous les peuples pacifiques du monde - y compris le peuple américain - parmi lesquels il a suscité d'énergiques protestations.

Ce n'est pas la première fois que les impérialistes des Etats-Unis sont le voleur qui crie au voleur. Les assertions calomnieuses du Gouvernement des Etats-Unis et la plainte qu'il a déposée contre la République démocratique du Viet-Nam, devant le Conseil de sécurité, montrent clairement que ce gouvernement cherche à esquiver ses responsabilités et trahissent son intention d'utiliser l'Organisation des Nations Unies pour intervenir au Viet-Nam et mener à bien sa politique d'agression. Les impérialistes des Etats-Unis se sont, à plusieurs reprises, servi de l'Organisation des Nations Unies aux fins de leur politique d'agression. Mais le peuple du Viet-Nam, qui a la sympathie et l'appui des nations socialistes et des peuples pacifiques du monde entier, est résolu à empêcher les Etats-Unis d'exécuter leurs plans perfides contre la République du Viet-Nam.

Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Viet-Nam déclare à nouveau que les dispositions des accords relatifs au Viet-Nam, conclus à Genève en 1954, doivent être respectées et rigoureusement appliquées. La guerre d'agression que mène le Gouvernement des Etats-Unis au Viet-Nam du Sud et la décision récente de ce gouvernement de lancer ses avions et les navires de la septième escadre à l'attaque de diverses parties du territoire de la République démocratique du Viet-Nam constituent des violations flagrantes des accords de 1954 sur le Viet-Nam. Les deux coprésidents de la Conférence de Genève et les pays qui ont pris part à cette conférence doivent examiner en temps utile et condamner ces actes d'agression extrêmement dangereux commis par le Gouvernement des

Etats-Unis, en exigeant de ce gouvernement qu'il se conforme strictement aux dispositions des accords en question et mette fin immédiatement à la guerre d'agression qu'il mène au Viet-Nam du Sud, ainsi qu'à ses actes de provocation contre la République démocratique du Viet-Nam.

Selon le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Viet-Nam, seuls les deux coprésidents de la Conférence tenue à Genève en 1954 et les pays ayant participé à cette conférence sont pleinement compétents pour examiner les actes de guerre extrêmement dangereux commis par le Gouvernement des Etats-Unis contre la République démocratique du Viet-Nam. Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Viet-Nam rejette catégoriquement la plainte que le Gouvernement des Etats-Unis a formulée au Conseil de sécurité des Nations Unies contre la République démocratique du Viet-Nam, plainte qui se fonde sur des assertions et des accusations calomnieuses. Il souligne que le Conseil de sécurité n'a pas le droit d'examiner ce problème et doit respecter les accords de Genève, en tenant compte du rôle qui revient aux deux coprésidents et des responsabilités incombant aux pays participants.

Aux termes du paragraphe 13 de la Déclaration finale de la Conférence tenue à Genève en 1954, les membres sont convenus de se consulter, en cas de besoin, pour étudier les mesures qui s'avéreraient nécessaires en vue d'assurer le respect des accords sur la cessation des hostilités au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.

Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Viet-Nam estime que seuls les pays ayant participé à la Conférence de Genève de 1954 ont le droit d'examiner la question et de se concerter afin de trouver les mesures propres à assurer la stricte application des accords de Genève, à maintenir la paix et la sécurité en Indochine et dans le Sud-Est asiatique, ainsi qu'à servir la cause de la paix mondiale.

